Association Deux Pieds Deux Roues (Délégation Régionale de l'AF3V) 5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse Julien Savary délégué régional Tél. : 06 33 59 03 35 / j-savary@wanadoo.fr

Objet : <u>Demande d'un parcours de la Véloroute EV8 entre Port La Nouvelle et Leucate situé rive est de l'étang de Lapalme, au plus près de la mer, le long de la voie ferrée puis sur chemins par La Franqui</u>

À M. Jacques Bascou, président Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

Monsieur le Président,

Dès Juin 2016 notre association a transmis aux services techniques du Grand Narbonne une note (deux pages et une carte ci-jointes en annexe) comparant deux solutions pour l'itinéraire prévu de la Véloroute EV8 entre Port La Nouvelle et Leucate :

Solution A- Itinéraire prévu pas Lapalme, avec trois traversées dangereuses de RD; Solution B- itinéraire le long de la voie ferrée et des étangs, direct et en Voie Verte ou quasi Voie Verte.

Dans cette note nous vous proposions d'étudier en priorité la Solution B qui nous paraissait favorable.

Par ce courrier nous renouvelons officiellement notre demande, et nous vous demandons de choisir, pour la Véloroute EV8 entre Port la Nouvelle et Leucate, le parcours direct, sécurisé et touristique, situé à l'est de l'étang de Lapalme, au plus près de la mer, appelé solution B dans notre note de juin 2016.

Ce parcours (solution B) présente les avantages suivants :

- = il est direct et plus court (que A) et il correspond donc mieux au Cahier des charges national qui indique que les véloroutes relient les villes entre elles : extrait: Elles doivent répondre aux critères ci-dessous :
- linéarité : itinéraire allant d'une ville à une autre ville le plus directement possible ;

voir: http://www.vvv-sud.org/cahierdescharges.html;

= il est parfaitement sécurisé car sans traversée de RD et réalisé en Voie Verte (à créer le long de la voie ferrée) et sur chemins existants peu circulés, et il correspond donc mieux au Cahier des charges national qui indique que les Véloroutes doivent, à terme, être réalisées en totalité en Voie Verte : extrait : Les véloroutes pourront emprunter : - des voies vertes, qui devront constituer à terme l'essentiel du schéma national des véloroutes ;

voir: http://www.vvv-sud.org/cahierdescharges.html;

= il est agréable, très attractif et touristique, car il est proche de la mer, car il longe des étangs, et car il traverse une zone naturelle protégée;

= il est moins coûteux à aménager (que le parcours A) (réduction des dépenses des collectivités locales, et de l'État dont les subventions sont proportionnelles au montant des travaux), et il permet donc d'offrir un itinéraire de grande qualité (sécurité-attractivité) dès l'ouverture.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de retenir l'itinéraire direct le long des étangs, sans traversées de RD (appelé « solution B » dans notre note de juin 2016).

Nous savons que la réalisation de cet itinéraire implique des négociations avec RFF pour le passage le long de la voie ferrée, mais la nouvelle politique foncière de RFF (contrat de transfert de gestion) devrait faciliter l'opération (voir : http://www.vvv-sud.org/psp-avfconciliervvreouverture.html).

Nous vous indiquons enfin que le choix de cet itinéraire pour contourner l'étang de Lapalme au plus près de la Mer Méditerranée, serait similaire aux choix effectués au nord pour l'étang de Bages et de Sigean, et au sud pour l'étang de Leucate ou de Salses.

En faisant ce choix d'un itinéraire côtier très attractif, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne augmenterait la qualité de la Véloroute, son attractivité, et donc sa fréquentation et les retombées économiques qui en découlent.

Nous espérons que vous prendrez en compte notre demande, et déciderez de maximiser l'attractivité et les retombées économiques de la Véloroute, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY
Vice-Président de l'Association Deux Pieds Deux Roues
Délégation régionale AF3Vrégion Occitanie

PJ- Itinéraire EV8 entre Port La Nouvelle et La Franqui- deux propositions AF3V- Juin 2016 (2 pages = 1 carte)

Copies à:

- M. Didier Codorniou, Vice-Président -économie touristique et maritime-Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne
- M. André Viola, président du Conseil Départemental de l'Aude
- Mme Carole Delga, présidente du Conseil Régional Occitanie
- Mme Isabelle Bréant, présidente de l'AF3V
- M. Sébastien Baholet, Comité d'itinéraire de l'EV8 Véloroute Méditerranéenne, Conseil Régional Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Michel Py, Maire de Leucate
 - M. Henri Martin, Maire de Port-La-Nouvelle

ANNEXE

Itinéraire EV8 entre Port La Nouvelle et La Franqui

deux propositions AF3V - juin 2016 - J. Savary

La carte jointe décrit deux possibilités, voici nos avis

Solution A- Itinéraire officiel prévu par Lapalme, avec trois traversées dangereuses de RD (en violet)

Ce parcours A a trois inconvénients : p

- = il est plus long que la solution B (+ 4km)
- = <u>il est moins « touristique »</u> que la solution B car il passe dans les vignes et le long de routes circulées (solution A passe le long des étangs dans une zone naturelle remarquable)
- = <u>il est moins sécurisé car il y a 3 points hyper dangereux</u>: le 595 le plus dangereux particulièrement où on arrive sur la route dans une courbe, le 614 on coupe la route dans une ligne droite où les voitures et les camions d'essence défilent et le 626, bonne visibilité mais le samedi matin en été c'est une zone de bouchons puisque ça donne accès à l'autoroute et c'est pas cool à traverser.

Son seul avantage est de passer par Lapalme, village attractif, avec une belle fresque murale (dégradée !!), et un moulin intéressant. Si la solution B est retenue, une simple antenne pourrait être aménagée pour relier Lapalme à la Véloroute (au point 000595 de la carte).

Solution B- Itinéraire le long de la voie ferrée et des étangs , direct et en Voie Verte ou quasi Voie Verte (en jaune sur la carte)

Ce parcours B suit un chemin existant le long de la voie ferré, et le long des étangs.

Description:

L'itinéraire passe tout droit en venant de La Nouvelle, au niveau des salins, le long du talus de la voie ferrée, côté mer, il est donc un peu abrité de la tramontane qui peut souffler très fort à cet endroit (des wagons-vides- y ont été renversés).

Ensuite il arrive dans la presqu'île des Coussoules (tamarins, anciennes vignes à l'abandon, camping municipal......) classée en zone Natura 2000. Le long de la voie ferrée le revêtement est en cailloux et sable, suite aux tempêtes il a été aplani et compacté, on y roule assez bien dès qu'on a des pneus un peu larges ce qui est le cas de la plupart des randonneurs; ensuite on tombe sur des portions de sable plus ou moins dur selon les endroits puis du goudron très dégradé avec de gros nids de poule.

Les propriétaires de ces voies:

- -le long de la voie ferrée ça peut être les Salins, ou la SNCF, ou la commune de Lapalme
- -dans les Coussoules, certainement la commune de Leucate

Les avantages de cette solution B:

- = <u>Itinéraire plus court</u> (que A)
- = <u>Itinéraire plus touristique</u> (que A) car traversant une zone naturelle et longeant les étangs
- = <u>Itinéraire mieux sécurisé</u> (que A) car serait en voie verte ou quasi-voie verte sur une grande partie, et sur chemin emprunté par de rares riverains et les usagers du camping sur la fin.

Cette solution B permet d'éviter deux traversées de la D709 et une traversée de la D624, soit dangereuses (si 0 aménagement) soit coûteuses à sécuriser.

Remarque : les deux solutions ont un inconvénient, ou une difficulté, identique : point noir noté sur la carte : 638 où il y a une côte d'une 100aine de mètres à 10% impossible à monter avec un vélo chargé ou des enfants.

Il faudrait prévoir des montées vélo à la main, donc une sur-largeur cyclable dans le sens de la montée.

En conclusion , l'AF3V propose de choisir la solution B, et, d'abord, d'étudier en détail la faisabilité de cet itinéraire direct, bien sécurisé et à fort intérêt touristique

La solution B a la préférence de l'AF3V, même si sa mise en place peut être compliquée par le passage en zone naturelle protégée : ce passage est en lui-même un atout pour augmenter l'attractivité de la Véloroute.

Et offrir 10km de voie verte ou quasi voie verte c'est un atout supplémentaire.

Les usagers recherchent des itinéraires sécurisés, si possible en voie verte, surtout dans ces zones littorales à « forte pression automobile », tout particulièrement en été.

